

"Union européenne et 'vocation fédérale'" dans L'Europe en formation

Légende: Dans son édition d'été 1991, la revue fédéraliste L'Europe en formation analyse le projet de traité sur l'Union européenne de la présidence luxembourgeoise et relance le débat sur la "vocation fédérale" de l'union.

Source: L'Europe en formation. Été 1991, n° 281. Nice.

Copyright: (c) L'Europe en formation

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"union_europeenne_et_vocation_federale_"_dans_l_europe_en_formation-fr-ec5e494a-ea1d-46fb-8a66-a744d8017286.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

Union européenne et « vocation fédérale »

Editorial

La présidence luxembourgeoise a assumé la responsabilité du premier semestre des négociations sur les projets d'union économique et monétaire et d'union politique. Le 18 juin, MM. Jacques Santer et Poos ont mis au point, en vue du conseil européen des 28 et 29 du même mois, un «projet de traité consolidé» qui servira de document de base aux pourparlers, en vue d'aboutir à une décision définitive, au conseil européen qui se tiendra à Maastricht, au terme de la présidence néerlandaise, les 9 et 12 décembre.

Dans le préambule de ce document de base destiné aux douze gouvernements de la Communauté, figure à la fin du premier article une petite phrase qui n'est pas passée inaperçue: «le présent traité marque une nouvelle étape dans le processus graduel menant à une union à vocation fédérale». Les représentants de huit Etats participant à la négociation ont admis cette vocation explicite. Parmi ceux-ci on trouve tous les Etats fondateurs de l'entreprise communautaire, qui avaient, en 1950, souscrit à l'objectif, explicite lui aussi, de Robert Schuman: la fédération européenne. Mais en 1991, la Grande-Bretagne et, à sa suite, le Danemark et, avec des nuances, le Portugal, ont rejeté la vocation iconoclaste. La France tout en ne récusant pas pour elle-même la perspective fédérale, a cru devoir mettre en garde contre les «querelles théologiques», incitant ses partenaires à la prudence, en rappelant que les conférences intergouvernementales sur l'union monétaire et l'union politique devaient obtenir, pour aboutir, l'accord unanime des Etats membres. Sinon ce sera l'échec.

Dans son intéressante lettre périodique datée du 3 juillet, adressée aux membres de l'A.F.E.U.R. (Association française pour l'étude de l'union européenne), Robert Toulemon, dont les sentiments fédéralistes sont connus, remarque que «la présidence luxembourgeoise a tenté de corriger le fâcheux effet produit par son document d'avril en rédigeant un préambule au projet de traité où est affirmée la «vocation fédérale» de l'union, mais que, en l'occurrence, c'était provoquer inutilement les allergies britanniques à l'encontre de toute pétition de principe sans lien avec les nécessités immédiates». En conséquence, «mieux vaudrait ne point parler de fédéralisme, mais faire quelques pas concrets dans cette direction». Par ailleurs, remarque Robert Toulemon, «le projet de traité est présenté comme marquant une nouvelle étape dans le processus graduel menant à une union à vocation fédérale.». On notera le double futur. Il faudrait écrire soit que l'union est dès à présent à vocation fédérale, soit que le processus de l'union a pour aboutissement l'institution d'une fédération.

Dans son éditorial du 11 juillet de l'Agence Europe – la mieux informée, et de loin, des questions communautaires –, Emanuele Gazzo observe, de son côté, après avoir salué «la véritable irruption» sur la place publique de ce débat qui se déroulait jusqu'ici entre initiés: «certes, nous mettons en garde contre tout excès d'euphorie parce que l'allusion à la vocation fédérale ne constitue pas un engagement ferme et que ce serait lâcher la proie pour l'ombre que de renoncer, en échange d'une promesse qui ne serait pas tenue, à d'autres engagements de substance et de formes, tels l'unicité de la structure du traité, la véritable démocratisation de la Communauté, le rééquilibrage et la séparation des pouvoirs de celle-ci.» Mais, cela dit, il trouve étrange l'attitude des fédéralistes continentaux «d'appellation contrôlée» (Chiti Batelli *dixit*) qui semblent n'avoir même pas saisi la portée du fait nouveau.

Quoi qu'il en soit, le débat sur la vocation fédérale de l'Europe communautaire est devenu un vrai débat, notamment outre-Manche, où dans le saint des saints du 10 Downing Street, on n'est pas loin de penser que la présidence luxembourgeoise, perfidement inspirée par Jacques Delors, est devenue l'instrument d'une sorte de provocation... Or, que nous sachions, la position du président de la commission dans cette affaire a toujours été très mesurée. Devant le Parlement européen, le 12 juin, il a fait part de sa conviction, en ces termes: «Même si le processus de construction européenne est graduel, une fenêtre doit rester ouverte sur la possibilité d'avoir un jour une Europe fédérale. Le fédéralisme n'est pas la caricature que l'on en donne (...), le fédéralisme est pour moi la forme la plus achevée de la démocratie.» Devant la presse, à Bruxelles, le 27 juin, il précise encore: «Je suis heureux du grand débat public qui se déroule au Royaume-Uni (...). Cela dit, pourquoi la "vocation fédérale" a été insérée dans ce projet du nouveau traité? Parce que huit Etats membres ont considéré que l'avant-projet précédent dessinait une structure institutionnelle trop complexe et ne laissait pas une fenêtre ouverte sur l'union». Pour M. Delors, le fédéralisme est «un système de

coordination d'activités autonomes de plusieurs collectivités».

Enfin, dans une résolution critique à l'égard du «sommet» de Luxembourg, le Parlement européen a «confirmé son attachement à la vocation fédérale de l'Europe» soulignant que «le fédéralisme n'implique pas la création d'un super-Etat unitaire (...), chacun conservant son identité et ayant des pouvoirs conférés conformément au principe de subsidiarité» !

Même si, comme on a quelques raisons de le penser, la «vocation fédérale» ne figure plus dans le projet qui devrait être, en principe, adopté à Maastricht, la question du fédéralisme ne sera vraiment tranchée que dans une phase ultérieure du processus de l'union européenne. Mais nous avons maintenant au moins une certitude: «la chose» (pour parler comme Mme Thatcher) ne pourra plus être esquivée. Elle ne se résumera pas non plus à une simple querelle de sémantique entre un chancelier Kohl qui se trouve être, très naturellement, dépositaire de l'expérience fédérale allemande, et un John Major qui déclare ignorer ce qu'on entend par «fédéralisme», puisqu'il en a trouvé moult définitions dans le *Shorter Oxford Dictionary* et le *Longer Oxford Dictionary*.

Curieusement, dans cette affaire, ce ne sont pas des mouvements d'avant-garde, qui se font d'ailleurs plutôt rares aujourd'hui, qui ont soulevé le lièvre. Ce sont, en fait, de hautes instances nationales et européennes qui assument, dans la construction communautaire, des responsabilités essentielles, au moment où la fédération Yougoslave vole en éclats, tandis que se poursuit la laborieuse entreprise de transformation de l'Union des républiques socialistes soviétiques, selon Lénine, en Union des républiques soviétiques souveraines, selon Gorbatchev et Eltsine. La grande crise de l'univers communiste européen vient opportunément rappeler l'incompatibilité absolue qui existe entre totalitarisme et fédéralisme, entre hégémonisme et fédéralisme, comme l'ont enseigné pendant des lustres, entre autres, Denis de Rougemont et Alexandre Marc, à travers des événements qui ont bouleversé l'Europe dans les années 1930, 1940, 1950.